GRIPPE AVIAIRE

mars 2006

www.grippeaviaire.gouv.fr

Info'grippe aviaire :
0 825 302 302
(0,15 euro la minute, service ouvert 7 j/7 de 8 h à 22 h)

infos

Conseils aux gestionnaires de parcs et jardins ouverts au public

Le risque

Les oiseaux sauvages ou domestiques présents dans les parcs et jardins peuvent être porteurs du virus de la grippe aviaire de type A(H5N1). Ce virus hautement pathogène pour certains volatiles n'est transmissible à l'homme que dans des circonstances de contacts étroits, prolongés et répétés avec les oiseaux ou leurs fientes. Bien que cette transmission à l'homme reste un phénomène rare, il convient de prendre toutes les précautions pour éviter la contamination du public et du personnel des parcs.

Règles générales

Les bancs et équipements auxquels le public a accès, notamment dans les aires de jeu, doivent être régulièrement nettoyés pour éviter qu'ils restent souillés par des fientes. Les bacs à sable doivent être maintenus dans des conditions d'hygiène satisfaisantes. Le personnel du parc doit porter une tenue facile à laver ou jetable. Il doit disposer d'eau, de savon et de moyen d'essuyage des mains hygiénique, et respecter les règles d'hygiène usuelles (lavage des mains avant tout repas, au début de chaque pause et en fin de journée de travail).
Dans les cas où le gestionnaire ou un organisme habilité apporte de la nourriture aux oiseaux du parc, il doit veiller à ce que les oiseaux extérieurs au parc ne puissent pas avoir de contact avec la nourriture lors de son entreposage ou de sa distribution, en particulier si les oiseaux à nourrir ne sont pas confinés (cygnes ou canards sauvages).

Information du public

Il est conseillé de placer aux endroits appropriés des affiches destinées au public pour lui apporter les informations et le cas échéant les recommandations suivantes :

- il est interdit de nourrir les oiseaux de quelque manière que ce soit ;
- ne pas provoquer des attroupements d'oiseaux ;
- ne pas chercher à faire fuir les oiseaux ;
- ne pas toucher les oiseaux, d'autant plus que les oiseaux malades, plus faibles, peuvent être plus faciles à approcher ;
- ne pas tremper les mains dans l'eau des bassins si elle est souillée par des fientes.

En cas de contact accidentel avec un oiseau, ne surtout pas porter les mains au visage et se les laver au savon le plus tôt possible.
D'une manière générale, se laver les mains après avoir profité du parc ; cette recommandation est particulièrement importante pour les enfants.

Si un usager trouve un oiseau mort, il ne doit surtout pas y toucher, mais le signaler au personnel de surveillance du parc.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Ramassage des oiseaux morts

Les agents affectés au ramassage de cadavres d'oiseaux devront avoir reçu les consignes d'hygiène nécessaires au préalable. Ils doivent porter pour cette opération des gants étanches et résistants aux perforations, coupures ou déchirures.
Ils mettent les cadavres dans un récipient ou un sac poubelle étanches qu'ils ferment et qu'ils placent pour le transport dans un deuxième sac étanche qu'ils ferment. Puis ils retirent leurs gants et les placent dans un sac poubelle étanche. Enfin ils se lavent les mains au savon.
Si les gants sont réutilisables, ils devront être lavés et désinfectés après chaque utilisation. Tout le matériel utilisé et les vêtements de protection sont nettoyés au savon ou avec un détergent ménager.

Élimination des cadavres

S'il ne s'agit pas de canards ou de cygnes et s'ils sont en petite quantité, les cadavres placés dans deux sacs poubelles étanches pourront être éliminés dans le circuit des ordures ménagères.

S'il s'agit d'un cygne, d'un canard ou d'une mortalité groupée (au moins cinq oiseaux), ils doivent, compte tenu de la situation épidémiologique actuelle, être soumis à une recherche du virus A(H5N1). Pour ce faire, vous devez contacter la direction départementale des services vétérinaires.

Capture des oiseaux malades

Alors qu'un oiseau mort ne génère aucun aérosol susceptible de contaminer la personne qui le manipule, un oiseau vivant génère en se débattant et en respirant un grand nombre d'aérosols qui, si l'animal est infecté par le virus A(H5N1), peuvent présenter un danger pour le manipulateur non averti. Aussi, pour la capture des oiseaux malades précités, il vous est recommandé de contacter la direction départementale des services vétérinaires qui pourra vous orienter vers une personne compétente.

Pour en savoir plus :

www.grippeaviaire.gouv.fr

Info'grippe aviaire : 0 825 302 302
(0,15 euro la minute, service ouvert 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable